

Ecole élémentaire Paul Bert
3, rue Paul Bert
94160 Saint-Mandé
Tél : 01 41 74 02 96

Compte rendu du conseil d'école du samedi 5 novembre 2011

Personnes présentes :

- **L'équipe enseignante :** Mme Lefèvre, Mme Sultan, Mme Schmitt, Mme Forny, Mme Debenath, Mme Dumas, Mme Besnard, Mme Carletti, Mme Toppano, Mme Daniel, Mme Nicolas, Mme Van Asten, M. Auger, Mme Brinkmann, Mme Charret, Mme Poussardin, M. Mayo, Mme Renoux, M. Dolo.
- Mme d'Hendecourt, Directrice,
- Mme Guez Fabienne, Infirmière.
- Mme Roux, Directrice du centre de loisirs
- **Les représentants de la mairie :** Mme Marghieri , Maire Adjoint au service enseignement, Mme Legall, conseillère municipale.
- **Les représentants des parents d'élèves MAPE et FCPE :**
- **MAPE :** Mesdames Million Marie-Amélie, Tidjani Nadia, Tung Maria, Lemaire Arlette, Thomas Françoise, Perret-Thomasson Nitza, Piroche Estelle, Gougeon Claire, Boissonnade Isabelle, Valibus Nathalie, Leclercq Aude.
- M. Bailly Didier, Savi Gilles, Pays Bruno
- **FCPE :** Mesdames Gautier Caroline, Judith Ferlicchi, Lemolton-Dubourdiou Marianne, Goudjad Salima, Budman Laurence, Luponis Laetitia, Monzel-Quellard Emmanuelle.
- Messieurs Petit Philippe, Stec Yan

Le conseil d'école débute à 10 h 10.

1) La structure de l'école

Les élèves sont répartis en :

4 classes de CP, soit 102 élèves

3 classes de CE1, soit 90 élèves

4 classes de CE2, soit 100 élèves

4 classes de CM1, soit 117 élèves

4 classes de CM2, soit 94 élèves

Ce qui fait un total de 483 élèves sur l'ensemble de l'école (contre 487 l'an passé), un élève ayant été radié avant les vacances de la Toussaint pour cause de déménagement.

Si les classes de CE1 sont chargées, les autres classes comptent, en moyenne, 25/26 élèves par classe.

2) Le règlement intérieur

L'équipe pédagogique a validé, cette année, le règlement intérieur tel qu'il était rédigé l'année précédente.

Madame la Directrice précise que tous les jeux n'étant pas interdits à l'école, ceux que les enfants apportent demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire et qu'en cas de conflit, ils seront confisqués pour être rendus ultérieurement.

La FCPE pose une question sur l'articulation du règlement intérieur et du protocole de soins. Madame la Directrice répond qu'il est nécessaire de les différencier, le protocole de soins étant consultable sur place, par tous. La FCPE demande de rajouter cette mention au règlement intérieur pour que les parents soient pleinement informés de son existence, ce qui est validé à l'unanimité.

3) Le projet d'école

Le projet d'école est le même que celui des années passées, mais prendra fin en fin d'année (il dure 3 ans). Il faudra alors en refaire un nouveau.

Il s'articule en trois axes :

1. Maîtrise de la langue
2. Apprendre autrement
3. Citoyenneté – conseils d'élèves

L'axe 2, « Apprendre autrement », a connu quelques modifications cette année :

Les CP travailleront le thème « Promenons-nous dans les bois »

M. Dolo et Mme Forny ont un projet théâtre

Les CE1 ont un projet « Météo France »

Une classe de CM2 a un projet avec l'IGN pour un travail sur l'espace et la cartographie.

Cette année, deux étudiantes sont intervenantes en musique. Elles interviendront à raison de 4 x 45 mn sur les 8 classes suivantes :

- dans les classes de Mme Daniel et Mme Nicolas, dans le cadre de leur projet de conte musical ;
- dans la classe de Mme Dumas (CE1), en musique et en scène, dans le cadre du travail sur la météo
- dans la classe de Mme Besnard, sur différents genres musicaux ;
- dans deux classes de CM2 (M. Auger et Mme Brinkman), pour un travail sur des chansons en anglais ;
- dans la classe de Mme Charret (CM1), pour un projet « musique et émotions » ;
- dans le cadre du projet théâtre de Mme Forny et M. Dolo.

4) L'aide personnalisée

Madame la Directrice rappelle que le palier 1 et le palier 2 doivent être acquis par tous les élèves à la fin du CM2. Afin d'aider les enfants qui auraient besoin d'une aide régulière ou ponctuelle, en cours d'année, l'aide personnalisée est mise en place.

Les parents donnent un accord de principe en début d'année, puis sont informés au début des séances de l'enfant.

L'aide est généralement prodiguée sur le temps de midi, à part pour deux classes de 3^{ème} cycle qui la font de 16h30 à 17h30. Les élèves sont répartis par groupes de 4 ou 5, soit avec leur enseignant (si celui-ci en fait la demande), soit avec d'autres enseignants qui travaillent un point spécifique du programme.

Madame la Directrice souligne que les enfants aiment beaucoup travailler en petits groupes et qu'il y a peu de refus des parents qui ont eu le choix d'accepter ou refuser cette aide en début d'année.

A ce sujet, la FCPE et le MAPE précisent que les quelques refus sont dus au fait que l'accord des parents sur le soutien est demandé une seule fois en début d'année, à un moment où ils n'ont pas encore pu constater les difficultés rencontrées par l'enfant. Pour éviter ces refus provenant de cette demande préalable, le MAPE suggère que l'accord soit sollicité avant chaque période. Mme la Directrice et les enseignants donnent leur accord.

Malgré le succès de l'aide, l'équipe pédagogique souligne cependant que pour beaucoup d'enfants en très grande difficulté, l'intervention des réseaux – RASED est plus que nécessaire.

5) Les stages RAN

Au niveau national, des stages RAN (stages de remise à niveau) seront organisés comme les années précédentes en français et en mathématiques pour les CM1 et CM2. Une nouveauté cette année , un stage de remise à niveau en lecture est prévu à Pâques pour les élèves de CE1. L'enseignant convoquera alors les parents d'enfants concernés.

Les stages étant assurés par des enseignants volontaires, il peut avoir lieu dans n'importe quelle école de la ville, selon l'affectation des enseignants.

6) Le livret personnel de compétences (LPC)

Le livret personnel de compétences n'étant pas encore nationalisé, l'équipe pédagogique a décidé, en conseil des maîtres, d'adapter leurs bulletins trimestriels, revus et corrigés.

Le livret doit valider en fin de CE1 le palier 1 du socle commun des connaissances et en fin de CM2 le palier 2, le brevet de 1^{er} secours ainsi que le B2I (test informatique).

Le livret est donné aux parents en CM2 qui doivent, s'ils le désirent, le remettre à l'équipe pédagogique de 6^{ème} qui a de toute façon a les informations concernant les élèves depuis le mois d'avril précédent.

7) La liaison CM2 – 6ème

Concernant la demande de l'équipe pédagogique d'établir une liaison école collège, avec le collège Offenbach, Madame la Directrice remarque que malgré ses demandes depuis ¾ ans, la communication est difficile.

La FCPE et le MAPE répondent que M. Saussar, ayant assisté à leurs assemblées générales de rentrée, s'est montré disposé à cette liaison. Madame la Directrice propose, dans un premier temps, de demander à le rencontrer, seule, en prenant rendez-vous avec lui. Si cette demande n'aboutit pas, les associations de parents d'élèves s'associeront à cette demande.

8) Le RASED (réseau d'aide aux enfants en difficultés)

Le Rased initialement constitué d'un maître G, d'un maître E et d'un psychologue a, cette année, perdu à Saint-Mandé, son maître G pour lequel il y a encore beaucoup de demandes qui ne pourront donc pas être honorées.

Restent Mme Giraud, maître E et Mme Berge, psychologue.

Mme Giraud a beaucoup de demandes qu'elle ne peut pas toujours honorer.

Sur 12 demandes en CP, elle ne pourra suivre que 6 enfants ; en CE1 elle peut suivre les 3 enfants pour lesquels elle a eu des demandes ; elle en suit 5 en cycle 3 : 4 en CE2 et 1 en CM1. Elle a du abandonner l'école Charles Digeon.

Elle s'inquiète pour l'avenir de ce poste, car l'année prochaine, en janvier, des postes de maître E seront supprimés.

Le secteur de Mme Berge a encore été élargi cette année à deux écoles supplémentaires à Vincennes.

Une lettre à l'attention de Mme Greiner avait été préparée l'an passé par les parents d'élèves et validée par l'équipe pédagogique pour lui faire part des besoins et des inquiétudes que suscitait le démantèlement du RASED. Il est proposé par les parents d'élèves de la réactualiser au vu de la nouvelle configuration du RASED et de l'envoyer.

9) Les intervenants

L'école compte, pour l'année scolaire 2011-2012, 3 intervenants :

- une professeure d'EPS, Mme Benchikh
- deux étudiantes en musique CFMI

10) L'enseignement des langues vivantes à l'école

Cette année, tous les CM2 vont passer une évaluation d'anglais (devenue obligatoire).

Mme Marghieri intervient pour la mairie en annonçant que le laboratoire de langues étant désormais opérationnel, il ouvrira entre le 15 et le 20 novembre pour les classes de CP et CE1 qui le souhaiteront. Les cours seront assurés par des intervenants sur place.

Les associations remarquent les difficultés pour les petits d'y aller avec l'enseignant seul, sans autre adulte. L'équipe pédagogique propose de réfléchir à différentes solutions.

11) Le bilan de la coopérative scolaire

Solde du compte à fin aout 2010 : 15.249€

Solde du compte à la fin août 2011 : 17.161€ (mais environ 3.000/4.000 euros ne sont pas encore décaissés)

Recettes principales :

- 14.264€ de dons des parents (soit un montant par classe de 700 à 800 euros)
- 2.671€ de subvention mairie pour le fonctionnement de l'école (contre 2.600€ l'an passé)
- 26.785€ : subvention mairie classes de découverte
- 2.243€ de bénéfice kermesse (contre 3.047 l'an passé)
- environ 3.000€ de bénéfice photos (contre 4.750€ l'an passé)
- 1.700€ de subvention des associations (900 MAPE et 800 FCPE)

La grande majorité des charges correspond au financement des projets de classes / école : 85.674€

- 7.628€ pour achat de matériel : machine à coudre, retro-projecteur, imprimante pour le Maloj

Les projets de classe ont été financés à hauteur de 300 € par la coopérative. Les subventions AEI sont hélas supprimées.

12) La cantine

Sur le plan administratif, il faut prévenir 48h à l'avance pour que l'absence de l'enfant ne soit pas facturée.

En cas de maladie, il y a trois jours de carence.

Un agenda est établi par les parents dont les enfants ne restent pas toute la semaine. Il faut s'y conformer, la facturation s'établissant au regard de cet agenda.

Les jours de grève ne sont en principe pas décomptés, mais il peut y avoir des erreurs.

S'agissant de la surveillance, l'équipe du midi se compose de 24 animateurs. 22 postes de surveillance sont occupés par les mêmes toute l'année (pointage cantine, cour, appel, toilettes, etc...), sachant qu'un animateur a été ajouté depuis la rentrée des vacances de Toussaint pour la surveillance des toilettes en plus de celui qui surveillait jusqu'ici).

Les accidents sont rares : 3 depuis le début de l'année : 2 dents cassées et une chute dans les toilettes.

13) La surveillance des récréations et de la pause méridienne et bilan des accidents survenus

Les récréations sont surveillées par 3 enseignants qui surveillent la moitié de l'effectif total de l'école. Depuis le début de l'année, seuls deux accidents ont été signalés. Pour rappel, il y en avait eu 9 sur l'ensemble de l'année scolaire 2010-2011.

14) Les premiers secours

Mme Guez, infirmière du groupe scolaire (maternelle et élémentaire Paul Bert et maternelle La Tourelle), rappelle qu'elle n'est pas présente à l'école le vendredi (elle est à La Tourelle).

En cas d'incident non bénin, elle donne un mot à l'enfant sur une feuille volante (les enfants les oublient parfois). Il est matériellement difficile de coller ce mot dans le cahier.

En cas d'accident, une déclaration est faite, mais après l'accident. Le plus souvent, elle est établie le lendemain, car dans la précipitation, l'enseignant ou l'intervenant n'ont pas le temps de rédiger.

15) La procédure à suivre en cas d'incident

Madame la Directrice fait part de son mécontentement face au comportement peu citoyen des parents en cas de réclamation.

Si un problème d'ordre pédagogique se présente, c'est vers l'enseignant qu'il y a lieu de se tourner. Si c'est un problème d'ordre administratif, c'est Madame la Directrice qui apportera son aide.

Le MAPE souhaite que cette procédure soit rappelée via un mot dans le cahier. La FCPE s'y associe. L'équipe pédagogique, partagée, va réfléchir à la teneur de ce mot.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique demande aux parents de bien vérifier, régulièrement, s'il y a un mot dans le cahier rouge de liaison, tout particulièrement pour les enfants qui vont à l'étude et qui n'ouvrent pas leurs cahiers à la maison.

16) Les événements à prévoir

Certains projets de **classes transplantées** sont validés, d'autres sont à l'étude.

Les CM2Cet CM2D iront à Sète du 5 au 9 juin.

Les CPA (Mme Lefèvre) partiront en classe autonome à Batz-sur-mer du 7 au 12 mai. Les 26 enfants seront accompagnés par 4 adultes bénévoles (M. Lemeur, Mme Pallière et Valérie Néret, animatrice du centre de loisirs qui prend sur ses congés et Mme Lefèvre).

Mme Van Asten, CM2A et Mme Brickman, CM2B projettent d'aller à Blainville étudier les plages du débarquement.

Mme Schmitt CPD a l'intention d'aller, avec les deux classes de Grande Section/ Petite section de maternelle de Mesdames Corsini et Cahu, en classe de mer, à partir du 19 mars 2012.

Mme Sultan CPC projette de partir en classe de mer, courant mars.

La FCPE et le MAPE rappellent aux enseignants qu'ils attendent leurs demandes éventuelles pour les aider à financer leurs projets.

Les **rencontres chorales** se tiendront comme chaque année : festival OCCE mi-mars et spectacle de fin d'année

La 16^{ème} édition du **MALOUJ** (marché aux livres d'occasion de la jeunesse) aura lieu le mardi 14 février 2012 sur le thème des jeux olympiques. 6 classes y participent : Mme Toppano (CE2C), Mme Van Asten (CM2A), Mme Besnard (CE2D), Mme Carletti (CE2B), Mme Lefevre (CPA), Mme Charret (CM1).

Trois dates de **spectacles de fin d'année** sont fixées :

- mardi 7 février 2012 : spectacle de M. Dolo et Mme Carletti : théâtre
- mardi 19 juin 2012 : spectacle des CP à la salle des fêtes (en projet)
- 2 et 3 juillet : spectacle des chorales à la mairie

Une date pour la kermesse de fin d'année a été proposée, le 23 juin 2012, en attente de confirmation.

17) Les travaux dans l'école

La cage d'escalier n° 5 a été refaite pendant les vacances ainsi que les dalles du plafond des toilettes qui ont été entièrement remplacées.

En revanche, les tracés sur le sol de la cour pour la mise en rang des élèves, demandés l'année dernière, sont encore à venir.

Madame la Directrice rappelle à la mairie que, depuis le début de l'année, elle lui envoie régulièrement par mail une demande de petits travaux pour lesquels elle n'a toujours pas de réponse

Deux demandes sont pourtant urgentes car elles relèvent de la sécurité des enfants :

- enlever les tables installées sous le préau par le centre de loisirs cet été ;
- réparer ou changer la grille qui sépare de préau couvert du réfectoire qui n'est pas fixée et représente un danger.

Mme Marghieri, pour la mairie, prend note de ces demandes.

L'équipe pédagogique demande à la mairie de trouver des solutions pour que les enfants aient la possibilité de s'asseoir dans la cour : installation de bancs.

A 12h30, l'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé.

Le secrétaire de séance
Mme Ferlicchi



La Directrice
Mme d'Hendecourt

